

1. Le Pass Liberté

Une aide valable toute l'année, sur 1 ou 2 séjours de vacances, utilisable du 01 janvier au 31 décembre de l'année en cours

Chaque salarié peut bénéficier d'une aide vacances par an, pour tout séjour d'une durée consécutive de 5 jours minimum et de 15 jours maximum, en 1 ou 2 séjours (dans ce cas chaque séjour doit avoir une durée de 5 jours minimum) quelle que soit la formule choisie : voyage, location, camping... Le CE verse l'aide en fonction du QF (Quotient Familial) au retour du séjour **sur présentation des factures acquittées**.

Nota : si vous partez en vacances avec vos enfants (de 4 à 18 ans), profitez d'un supplément d'aide.

Les familles avec enfant(s) âgé(s) de 4 à 18 ans pendant l'année en cours, peuvent percevoir un complément forfaitaire ajouté à leur aide vacances, à condition qu'aucun des enfants ne bénéficie d'une aide "vacances jeunes".

2. L'aide cumulée

2 ou 3 ans... Cumulez le maximum de votre aide vacances pour un voyage CE.

L'aide CE peut se cumuler sur 2 ou 3 années consécutives, pour un voyage organisé avec les partenaires voyages sélectionnés par le CE. Attention dernier délai pour faire établir votre cumul : le 31 juillet de l'année en cours dans la limite du budget prévu.

L'aide cumulée peut être utilisée sur un séjour avec nos 3 partenaires, ou pour une destination proposée par votre Comité d'Entreprise dans la plaquette «séjours Adultes».

**Votre CE vous propose 3 formules (non cumulables)
Choisissez celle qui vous convient :**

- Pass Liberté
- Pass Cumul
- Séjours Adultes

MONTANT DE L'AIDE

QF1 : Aide CE 22,40 € par jour - Maximum 15 jours soit 336 €

QF2 : Aide CE 19,00 € par jour - Maximum 15 jours soit 285 €

QF3 : Aide CE 14,00 € par jour - Maximum 15 jours soit 210 €

Montant du complément

QF1 : 40 € QF2 : 31 € QF3 : 21 €

Forfait quel que soit le nombre d'enfant(s)

3. Les Séjours Adultes subventionnés

Le comité d'entreprise organise des Séjours Adultes subventionnés pendant l'année. Vous trouverez les destinations dans la plaquette des Séjours Adultes, qui paraît chaque année à fin novembre.



La plaquette
Séjours Adultes

AIDE VACANCES FAMILLES

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Date de réception au CE :

Code personnel : Site :
Nom : Prénom :
Adresse complète :
Code postal : Ville :
Tél domicile : Tél usine :
Tél portable : E-mail :

TYPE DE SEJOUR

Camping Hôtel Gîte Location (studio – appartement) Voyage
Précisez le lieu de séjour :
Département(s) ou pays :
Dates / du : au : Nombre de jours :
Montant de la (des) facture(s) en euros :
 Complément famille (cocher la case)
Nota : uniquement si aucun des enfants ne bénéficie d'une aide vacances jeunes et part avec les parents

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

M. Mme Mlle
Nom : Prénom :
Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus.
Cachet de l'office du Tourisme ou de la mairie du lieu de séjour : Date :
Signature du salarié :
(Impératif en cas de facture sans label)

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Cet imprimé rempli et signé
 La (les) facture(s) originale(s) acquittée(s), non raturée(s) établie(s) au nom du salarié et mentionnant les dates de début et de fin du séjour
 Votre passeport famille a déjà été fait ou doit être joint à cette demande de remboursement

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ